

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Avril 2013

Présents : MM Boucher, Degas, Mme Bondon, MM Chapuis, Piconto, Bruno, Mme Fontagnères, MM Mouillac, Houdet, Bois, Mme Ouvrard, M. Lurton

Excusées : Mmes Sibeyre, Dugros

Absente : Mme Morlaes

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe BOIS

Procès-verbal de la réunion du 2 Avril 2013 : adopté à l'unanimité

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

2013_3004_01 : Subventions 2013 - Attribution

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (sauf pour l'école de rugby où M. Mouillac s'abstient) :

- décide d'attribuer les subventions suivantes dont les crédits sont prévus au Budget Primitif 2013 :

. Ets et services rattachés à caractère industriel et commercial (compte 657364)		7 600.00 €
- Transport scolaire	7 600.00 €	
. Associations (compte 6574)		13 810.00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers du Centre SOMG de Margaux	400.00 €	
- Association des Parents d'Elèves	800.00 €	
- Association Loisirs Animations Cantenacaises (ALAC)	3 000.00 €	
- Association Loisirs Animations Cantenacaises (ALAC) (subv. Exceptionnelle)	310.00 €	
- Cantenac Margaux Soussans Haut Médoc Section Football (CMS Haut Médoc)	1 800.00 €	
- Ecole de Rugby Cantenac Médoc (ERCM)	3 000.00 €	
- Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie - Comité de Margaux (FNACA)	200.00 €	
- Harmonie de Macau	500.00 €	
- Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde	100.00 €	
- Les Amis de la Bibliothèque de Cantenac (ABC)	2 000.00 €	
- Société Nationale d'Entraide Médaille Militaire - Section Margaux	100.00 €	
- Union des Propriétaires et Chasseurs de Cantenac-Margaux	400.00 €	
- Union Nationale de Combattants (UNC) CantenacMargaux Labarde	200.00 €	
- Margaux Saveur 2013	500.00 €	
- Margaux Saveur 2012	500.00 €	

Les subventions seront versées sous réserve de la réception des comptes de chaque association.

DOMAINE ET PATRIMONE - Cession

2013_3004_02 : Parcelle E 80 – Partie – Chemin de Moncabon

Par délibération en date du 8 juin 2012 le Conseil Municipal avait décidé de mettre en vente 2 lots d'environ 1 000 m² chacun, issus de la parcelle cadastrée section E n° 80 sise à « Les Eycards » d'une superficie totale de 18 360 m².

Aucune offre d'achat n'ayant été faite, Monsieur le Maire présente la proposition du 27.03.2013 remise par la Société Béoletto consistant notamment en :

- l'achat d'une assiette foncière d'environ 6 270 m², pour la réalisation d'un lotissement de 5 lots, moyennant la somme de 210 000 €
- la prise en charge de la viabilisation des 2 terrains de 1 000 m² chacun, moyennant la somme de 40 000 €

Le solde de cette opération globale correspondrait donc au versement de la somme de 170 000 € par la Société Béoletto.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- donne son accord sur ce nouveau projet
- charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette opération

COMMANDE PUBLIQUE- Marché Public

2013_3004_03 : Restauration scolaire à Cantenac et Labarde

Fourniture et livraison en liaison froide de repas

Vu la nécessité de trouver un prestataire de service pour les repas « enfant » et « adulte » au restaurant scolaire à partir de la rentrée scolaire 2013/2014,

Vu les souhaits des Communes de Cantenac et de Labarde de regrouper la prestation concernant leurs repas, Il vous est proposé la création d'un groupement de commandes entre les deux collectivités dont le fonctionnement sera défini par convention.

Une commission d'appel d'offres sera spécialement constituée, comprenant, outre le Maire de la collectivité assurant la charge de coordination, 1 membre issu de la commission d'appel d'offres de chaque collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- élit Madame Marie-Christine BONDON, en qualité de membre titulaire et Monsieur Roger DEGAS, en qualité de suppléant pour siéger au sein de la commission d'appels d'offres du groupement de commandes
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché

COMMANDE PUBLIQUE- Marché Public

2013_3004_04 : Travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications et d'éclairage public -

Avenue de la 5^{ème} République – Exonération des pénalités de retard

Vu le marché conclu avec la société ETDE modifiée en BOUYGUES Energies & Services,

Vu le dépassement du délai d'exécution des travaux,

Considérant que le retard dans l'exécution des travaux n'est pas dû à l'entreprise,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'exonérer l'entreprise BOUYGUES Energies & Services du paiement des pénalités de retard

ÉTAT CIVIL

2013_3004-05 : LIEU de CÉLÉBRATION des MARIAGES

Transfert temporaire pour le mariage du 15 Juin 2013 (Damien CHABOT/Sandra GRESILLIER)

La salle dédiée à la célébration des mariages est difficile d'accès pour les personnes âgées et handicapées car elle se trouve à l'étage.

Sur la demande des futurs époux, Monsieur le Maire propose qu'à titre exceptionnel le mariage du 15 Juin 2013 entre Monsieur Damien CHABOT et Madame Sandra GRESILLIER soit célébré dans la cour de l'école primaire, de plain-pied, située Chemin des Ecoliers ; sous réserve de l'accord du Procureur de la République

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'affecter la cour de l'école primaire en lieu de célébration des mariages le 15 Juin 2013 pour le mariage de Monsieur Damien CHABOT et Madame Sandra GRESILLIER ; sous réserve de l'accord du Procureur de la République

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL – Compte rendu

* **Décision prises** – période du 03.04.2013 au 30.04.2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

⇒ **2013_05 du 24 Avril 2013** – Achat destructeur de documents pour le service administratif – BURO+ Direct à Bruges pour 295.16 € TTC

⇒ **2013_06 du 24 Avril 2013** – Achat panneaux de signalisation pour mise en sens unique du chemin de la Forge – SERI à Pessac pour 374.59 € TTC